



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 12.04.2024

Publications supplémentaires: KABVD 12.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 12.04.2029

Numéro de publication: KK02-0000040248

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appeal aux créanciers AUBERGE DU SOLEIL SA

Débiteurs:

AUBERGE DU SOLEIL SA
CHE-490.967.119
Place du Soleil 1
1183 Bursins

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 21.08.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 13.05.2024

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:

Liquidation spéciale limitée au droit de rétention du bailleur, conformément aux dispositions de l'article 230 a al. 2 LP. La faillite a été suspendue pour défaut d'actif en ce qui concerne les dettes générales de la faillite.